

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE

Mensuel

n° 209
FÉVRIER 2020

www.ville-lacrecche.fr •  Ville de La Crèche

• p.3

Élections municipales :
mode d'emploi

• p.4

Un cabaret peu ordinaire



• p.7

Centre aquatique :
le point sur les travaux



L'édito du Maire

Le mois de janvier, comme dans toutes les collectivités, a été consacré aux cérémonies de vœux. Lors de cette soirée, qui s'est déroulée le 9 janvier à l'Hélianthe, la Municipalité a accueilli plus de 300 personnes, dont le Président du Département, Gilbert Favreau, le Sénateur, Jean-Marie Morisset, mais aussi les élus du Haut-Val-de-Sèvre, les représentants des associations, des entreprises, des administrations de l'Armée et les habitants arrivés en 2019. À cette occasion, ont été rappelées les réalisations municipales de l'année passée et mis en avant le dynamisme des 106 associations locales qui comptent près de 4 000 membres. 2019 a été une année riche en implantations d'entreprises nouvelles et d'agrandissements. La zone Atlansèvre La Crèche-François a ainsi accueilli 9 nouvelles entreprises et 2 se sont agrandies. Le

2500
EMPLOIS

chiffre de 2 500 emplois est désormais atteint ! Deux serviteurs de la Commune ont été mis à l'honneur : Michel Girard, Adjoint au Maire, élu

depuis 37 ans à La Crèche et Catherine Hecquard, pour 40 années d'enseignement de la musique en milieu scolaire. Notre Commune a enregistré l'arrivée en 2019 de 210 nouveaux habitants et l'Insee vient de notifier le chiffre officiel au 1^{er} janvier 2020 : 5 764 habitants (5 706 au 1^{er} janvier 2019).

5764
CRÊCHOIS

Du côté de la redevance des ordures ménagères, une bonne nouvelle. Grâce aux efforts de gestion et de valorisation de la collecte et du traitement des déchets par le SMC et surtout grâce aux usagers, la redevance baissera de 4 % en 2020. L'implication de chaque foyer pour le tri sélectif permet de continuer à diminuer le tonnage des ordures ménagères et augmenter le volume des récupérables. Ce Mensuel, qui paraît un mois et demi avant les élections municipales des 15 et 22 mars, vous donne les modalités pratiques de ce grand rendez-vous citoyen, mais présente aussi les rôles du Conseil Municipal et du Maire. Un rappel informatif utile... Le jeudi 13 février à 20 h 30, se réunira pour la dernière fois de la mandature en cours, le Conseil Municipal élu en mars 2014. Bon mois de février !

Philippe MATHIS

Maire de LA CRÊCHE

RETOUR SUR



Vœux de la Municipalité

Les vœux de la Municipalité ont rassemblé les élus du Conseil Municipal et des Communes du Haut Val de Sèvre, le Conseil Municipal des Jeunes et des acteurs de la vie économique, sociale et associative, jeudi 9 janvier en soirée à l'Hélianthe.

Le Maire, Philippe Mathis, a retracé les temps forts de l'année écoulée, avant de laisser la parole au Président du Département, Gilbert Favreau, qui a, outre le déploiement en cours de la fibre optique, fait valoir le dynamisme économique de la Commune. Le Sénateur Jean-Marie Morisset a clôturé les allocutions officielles en approuvant quant à lui l'attractivité de la Ville au niveau associatif et celle de la Communauté de Communes. Le Maire a ensuite procédé à la

remise de 2 distinctions : la médaille d'honneur régionale, départementale, communale, attribuée à Michel Girard, 1^{er} Adjoint au Maire, par Madame le Préfet et la médaille d'honneur de la Ville à Catherine Hecquard, Directrice de l'école de musique municipale. La soirée a été rythmée par une belle prestation musicale de l'atelier jazz-musiques actuelles, menée par Benoît Neilz, professeur de batterie et guitare basse à l'école de musique.

Catherine Hecquard

*Médaille d'honneur de la Ville
40 ans d'enseignement de la
musique en milieu scolaire
Directrice de l'école de musique
municipale depuis 2002*

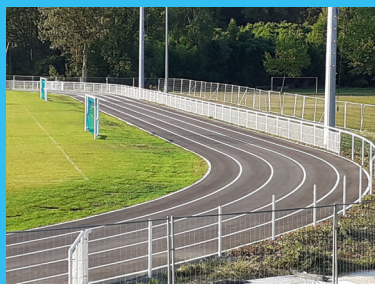
Michel Girard

*Médaille d'honneur régionale,
départementale et
communale, échelon vermeil
Décernée par M^{me} le Préfet des Deux-Sèvres
pour 30 années d'exercice
de mandat municipal*



Stade Groussard

Informations utilisateurs



Depuis sa réouverture début octobre, le stade Groussard accueille nombre de promeneurs, sportifs, marcheurs et coureurs. Aussi, les barrières de la main courante entourant le terrain d'honneur restent ouvertes pour la pratique de tous, débutant ou confirmé.

L'accès au stade et à la piste reste néanmoins interdit aux engins motorisés, aux vélos et aux animaux. Des panneaux vont être apposés prochainement pour le rappeler. Enfin le terrain d'honneur est ouvert uniquement à la pratique du football en compétition. Les rencontres amicales et/ou non officielles restent possibles sur le petit terrain situé à côté.

Afin d'éviter toute dégradation, les barrières de la main courante doivent impérativement être refermées après chaque passage. Merci de votre compréhension.

VIE MUNICIPALE



TRAVAUX

Élections municipales : mode d'emploi

Dimanche 15 et 22 mars, les électeurs devront désigner leurs conseillers municipaux, mais également leurs conseillers communautaires, pour désigner les membres des organes délibérants des Villes et des intercommunalités.

Pour les Communes de plus de 3 500 habitants, le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours**, avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation et doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10%

des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les **Conseillers Municipaux** et les **Conseillers Communautaires** sont élus, pour un mandat de 6 ans, au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le **Maire** et ses **Adjoint**s sont ensuite élus par le Conseil Municipal.

Source : www.vie-publique.fr

Les rôles du Maire

Exécutif de la Commune
Prépare et exécute les décisions du Conseil Municipal
Chef de l'administration de la Commune
Chargé des pouvoirs de police
Prend des arrêtés municipaux
Représente la Commune en justice

Agent de l'État
Officier d'état civil
Officier de police judiciaire
Organise les élections
Statue sur les demandes d'inscriptions sur les listes électorales
Chargé du recensement citoyen
Organise les cérémonies patriotiques

Les rôles du Conseil Municipal

Vote le budget de la Commune
Approuve le compte administratif
Est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux
Décide des travaux
Gère le patrimoine communal

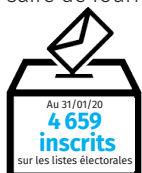
Le Conseil Municipal exerce ses compétences en adoptant des délibérations (mesures votées)
Il forme des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

À la Crèche, le Conseil Municipal sera composé de **29 élus**

Inscriptions sur les liste électorales

Pour voter, il faut être majeur, être Français ou ressortissant de l'Union Européenne et être inscrit sur les listes électorales de la Commune.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Pour toute autre situation (déménagement, 1^{ère} inscription...), une demande doit être effectuée. Pour voter aux élections municipales, la date limite d'inscription est le vendredi 7 février. La démarche peut être faite : en ligne, en Mairie ou par courrier. Dans tous les cas, il sera nécessaire de fournir des pièces justificatives.



Inscriptions sur les listes électorales



Élections : 1^{er} tour



Élections : 2^{ème} tour



Taille d'hiver des arbres

La Commune a confié, après consultation, la taille des arbres situés sur le domaine public à l'entreprise Jardin Loisir Paysage d'Azay-le-Brûlé. Après le Champ de foire et le square du monument aux morts, les salariés sont ensuite intervenus sur l'avenue de Paris.

Coût annuel pour la Commune: 11 200 €.



Installation de 20 nouvelles poubelles

sur le domaine public.

Coût pour la Commune : 6 600 € TTC.



Que deviennent les sapins de Noël ?

Comme chaque année, le service des espaces verts de la Commune a récupéré les sapins de Noël qui étaient installés dans les lieux publics et dans les bâtiments et a procédé à leur broyage. Le produit de ce broyage sera ensuite épandu dans les nombreux massifs de végétaux de la Ville.

LISTE DES BUREAUX DE VOTE

- Bureau 1 :** cantine scolaire (bourg, impasse des Écoles)
- Bureau 2 :** salle de Chavagné (impasse des Écoles)
- Bureau 3 :** salle de Champcornu (34 route de Champcornu)
- Bureau 4 :** salle des Halles (rue des Halles)

Le bureau de vote auquel chaque électeur est rattaché est inscrit sur sa **carte d'électeur**.

Renseignements complémentaires : Mairie

Tél. 05 49 25 50 54

Mail : contact@ville-lacrecche.fr

Site internet : www.ville-lacrecche.fr



VIE CRÊCHOISE



Un cabaret peu ordinaire

Le Cabaret extraordinaire, 3^{ème} spectacle de la saison culturelle, a été mené tambour battant, samedi 18 janvier à l'Hélianthe, par Maria Dolores et sa troupe.

Entre chanson, cirque et humour, les 7 artistes ont entraîné le public dans une revue complètement déjantée ! Une soirée haute en couleurs où la dérision était reine ! Maria Dolores, la Diva madrilène, semblait tout droit sortie d'un film d'Almodovar. Aussi irrésistible en sirène qu'en célébrités, la sulfureuse diva excentrique a mené cette revue,

assistée d'un Jean-Jacques, clown ahuri aux talents surprenants. Entre jonglerie farfelue, ritournelle corrosive et violon dingue, cette déjantée Cour des Miracles est un concentré délirant parfaitement maîtrisé. Prochain spectacle : samedi 14 mars à la salle Henri-Georges Clouzot, avec Trio Mélisse sur le thème du Boléro de Ravel.

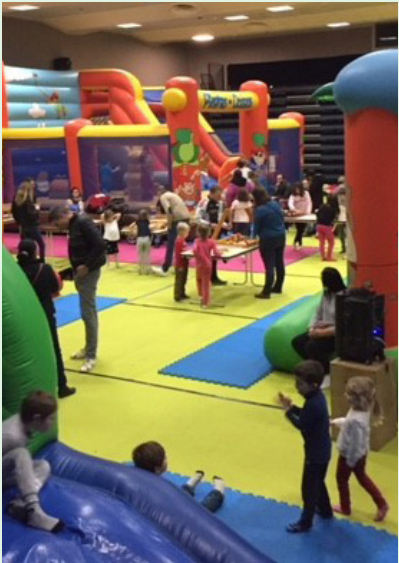
Le cinéma investi par la Force

La soirée Star Wars a attiré une centaine de fans, vendredi 17 janvier, au cinéma Henri-Georges Clouzot.

Le public était non seulement venu pour voir le dernier opus de la saga, « Star Wars : l'ascension de Skywalker » en 3D, mais aussi pour assister à des animations originales. Les spectateurs étaient accueillis par les personnages emblématiques, avec l'association de l'escadron des midi-chlorien et l'association des Fans Star Wars de Bordeaux. Dans la salle, des démonstrations et initiations au combat au sabre laser ont été proposées par le Cercle d'escrime Du Guesclin de Niort, rencontrant un grand succès. Merci aux associations présentes et aux bénévoles du cinéma pour cette soirée intergalactique réussie !



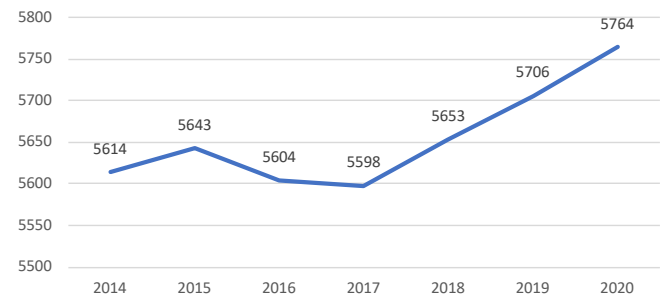
Les structures gonflables



Plus de 250 enfants ont rejoint l'Hélianthe pour ce 5^{ème} rendez-vous autour des structures gonflables, les 25 et 26 janvier. En partenariat avec l'association Loisirs et Partage de Coulon et le comité des fêtes La Crèche en Folie, la Commune proposait 2 journées récréatives réservées aux enfants de 18 mois à 12 ans, dans un univers festif et ludique de plusieurs structures géantes (toboggans, tunnels, châteaux, rodéo, piscine à balles,...). Les plus grands et leurs parents pouvaient également s'exercer sur les jeux en bois géants et rivaliser d'adresse et d'ingéniosité. Les plus jeunes pouvaient se retrouver dans un espace spécialement dédié aux jeux éducatifs, sans risque d'être chahutés par leurs aînés. Une belle occasion de jeux à partager en famille ou entre copains/copines dans une ambiance joyeuse et festive.

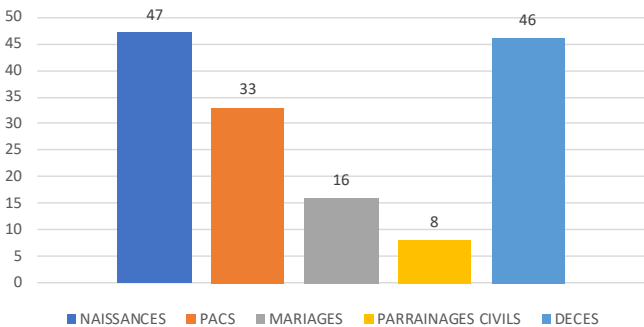
ET LES STATISTIQUES DANS TOUT ÇA ?

Évolution de la population Crêchoise de 2014 à 2020



Source : Insee

Les chiffres de l'état civil en 2019





Chaleureuse ambiance aux vœux de l'EHPAD

Comme chaque année, le Maire est venu présenter les vœux de la Municipalité aux résidents et aux agents de la maison de retraite.

Mardi 21 janvier en début de soirée, cette cérémonie rassemblait les résidents, la direction et les collaborateurs de l'établissement, les élus municipaux mais aussi les Amis des Fauvettes et le comité des fêtes qui assurent l'animation des Rives de Sèvre. L'occasion pour le Maire d'évoquer les faits marquants de l'année passée : le début de l'aménagement paysager et de promenade dans le parc de l'EHPAD en cours par la Commune, la participation d'une trentaine de résidents à la fête des aînés de la Ville, les chorales inter établissements, les lotos et ateliers cuisine... Il a aussi évoqué les achats de matériels effectués et le rachat par la Communauté de Communes du bâtiment qui appartenait jusqu'à présent à un bailleur social. Enfin, le Maire a rappelé que la résidence comptait depuis décembre dernier, 3 nouvelles centaines et a mis à l'honneur la direction, les équipes administratives, soignantes, d'animation et d'aide à la personne pour leur dévouement et leur implication pour assurer le bien-être de tous les résidents. Nathalie Cartigny, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), a quant à elle transmis les vœux du Président de la Communauté de Communes.

ASSOCIATIONS

3 janvier

Assemblée générale du Nordic club Créchois

L'association compte 164 marcheurs et 17 animateurs et organise 7 à 8 sorties par semaine, destinées à des niveaux et des travaux différents. Le club a tracé, depuis sa création en 2013, 98 circuits qui partent de 27 sites. Il organise aussi la NordiCréchoise, seule course 100% marche nordique en Deux-Sèvres, qui a regroupé en mai dernier 132 participants. Plusieurs sorties rythment l'année : pique-nique, sorties, stages. Les adhérents participent aussi à des courses durant la saison en Bretagne, Gironde, Vendée ou dans la Vienne et 3 d'entre eux ont même participé à un 24 h de marche nordique.

13 janvier

Assemblée générale du Club des Aînés

Après la lecture des rapports moral et financier, les nombreuses activités pour l'année 2020 ont été présentées : repas du club, pique-nique, concours de cartes, soirées dansantes, voyages. Chaque jeudi, les adhérents se retrouvent à la salle des halles pour les jeux de cartes. À l'issue des élections, Marie-Hélène Marteau a été reconduite dans ses fonctions de Présidente.

19 janvier

Atelier taille au Coteau de Breloux

Le jardin d'insertion accueillait l'association des Croqueurs de Pommes pour une journée de taille des arbres fruitiers. Outre les employés, qui bénéficient chaque année de cette formation complémentaire, l'activité était ouverte à tous. Ainsi, une soixantaine de personnes a suivi la formation. Les fruits récoltés servent, entre autres, à la fabrication du jus de pomme commercialisé par le Coteau de Breloux.



19 janvier

Sainte-Barbe au CPI



La cérémonie annuelle du Centre de Première Intervention (CPI) Arc-en-Sèvre a été lancée par la remise des galons, médailles et insignes aux sapeurs-pompiers :

- Médaille d'argent pour 20 ans de service au Lieutenant Fabrice Chemineau et au Sergent-chef Sylvie Dupuis
- Galon de 1^{ère} classe à Maxime Pomares et Isaac Vittu
- Insigne d'encadrement d'animateur JSP à l'Adjudant Arnaud Laurent

Le CPI comptabilise aujourd'hui 29 agents dont 5 femmes. Le Lieutenant Chemineau a fait état des 235 sorties réalisées en 2019, sur un nouveau plan de zones d'interventions et insisté sur sa satisfaction d'avoir pu remettre les victimes au centre des débats.

26 janvier

Animation "Poussins-benjamins" au judo

Près de 230 jeunes judokas des clubs sud Deux-Sèvres se sont rencontrés au gymnase de Chantoiseau, où ils ont pu se tester lors de randoris (combats d'entraînement). La journée servait aussi de formation pour les arbitres et les commissaires, eux-mêmes judokas, qui arbitraient les combats.



26 janvier

Randonnée La Créchoise

La rando "La Créchoise", organisée par l'amicale des cyclotouristes et marcheurs Créchois, portait de Champcornu. Le club avait tracé pour l'occasion 2 circuits VTT, 2 circuits pour vélo de route et un parcours de 10 km pour les marcheurs. 591 sportifs se sont présentés pour partir sur l'un des parcours, par ce beau dimanche matin ensoleillé. 344 marcheurs, 214 VTT et 33 cyclistes sur route ont pu découvrir les routes et chemins de la Commune et des Communes voisines.





En ligne : www.ville-lacrecche.fr

VIE MUNICIPALE

Prochain Conseil Municipal

jeudi 13 février, 20 h 30

Subventions attribuées

Caisse d'allocations familiales
Equipements Ribambelle + RAMi : **10 202 €**
État
Contrat de ruralité - chemin piétonnier des Brangeries : **6 707 €**

Délibérations du Conseil Municipal du 5 décembre 2019

Demandes de subventions : école de musique, mise en sécurité de la route de Tressaube, aménagement de sécurité route de Cherveux.

Adhésion à un groupement de commandes pour les défibrillateurs

Subventions versées

Conseil départemental
Stade Groussard : **29 198 €**
Fondation du Patrimoine
Subvention orgue de l'église : **2 957 €**
SIEDS
TCCFE 3^{ème} trimestre 2019* : **11 562 €**
Communauté de Communes
Remboursement frais piscine : **33 354 €**
Caisse des dépôts et consignations
Fonds compensation supplément familial 2017 : **4 047 €**

*TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

Espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

Liste «Un cœur pour la Crèche»

Rapport d'activité du Conseil Municipal
Lors du Conseil Municipal du 5 /12/ 2019, puis dans le mensuel communal du mois de décembre, le Maire évoquait le bilan d'activité du Conseil des années 2018/2019 : 317 délibérations dont 94% votées à l'unanimité par l'ensemble des élus.

De fait, comme souvent sur tout le territoire métropolitain, les élus votent des délibérations portant majoritairement sur des mesures techniques ou administratives (aménagement de locaux, promotion de personnels, achats de produits, demandes de subventions...)

En revanche, ailleurs comme ici à La Crèche, sur des sujets majeurs, les élus « d'un Cœur pour La Crèche » **marquent, depuis 2014, leur opposition aux projets de la majorité** (armement du policier municipal, projet sportif...) ou proposent, par exemple, le maintien des rythmes scolaires, l'aide aux migrants, l'étude du contournement routier, l'aménagement du centre bourg, la réhabilitation des Halles, l'étude sérieuse des coûts pour le maintien de la piscine, l'application du PLUI dans toutes ses composantes.

A propos du PLUI

Le Maire a proposé une réunion de travail le mardi 14 janvier 2020 à 18h aux membres du Conseil Municipal. A l'ordre du jour, les modifications exprimées par le Commissaire Enquêteur concernant la commune de La Crèche. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sous réserve de ces modifications. C'est donc le service urbanisme de la Communauté de Communes et son Vice Président qui nous ont présenté ces changements.

Le dossier (Power Point), qui nous a été remis juste au moment de la réunion, fait état des **rectifications** à apporter ; on peut lire entre autres sur ce dossier :

- **réduction des surfaces à urbaniser** (réduction significative de la consommation d'espaces

agricoles et naturels)

- **éloignement, réduction ou suppression des zones « éolien »** qui risquent de créer des nuisances très fortes.

Il semblerait que ces modifications ne satisfassent pas bon nombre d'élus de la majorité crêchoise.

Lorsque vous lirez ce Mensuel, le PLUI aura été soumis aux votes des élus de la Communauté de Communes le 29 janvier. Le Maire aura lui peut-être la possibilité de vous faire part du résultat de ce vote dans ce même Mensuel. À suivre...

Parc éolien toujours

Ce projet, sur lequel nous nous sommes abstenus depuis le début, est emblématique de la volonté du maire d'avancer seul contre tous. Absences d'études conjointes avec les communes concernées par le projet, absence d'étude comparative, absence d'écoute de la part d'association de citoyens, des élus de la Communauté de Communes qui ont délibéré contre une ZDE à cet endroit.

Enfin dernièrement, lors d'une interview dans la presse régionale, les présidents des Conseils Départementaux demandent **un moratoire et un cadre réglementaire** pour l'installation de parcs éoliens. Il avancent que **91% de la production éolienne dans la Nouvelle Aquitaine se situent sur les quatre départements de l'ex Poitou Charentes.**

En chiffres : **450 éoliennes installées, 340 autorisées et 550 instruites, c'est trop disent les élus.**

Alors toujours seul contre tous ?

A votre écoute : S.GIRAUD, G.GRETHIER, E.GROSSSET, C.HERAUD, O.PROUST, A.VAL

Liste «Citoyens plus proches de vous»

PLUI : la majorité du C.M. de La Crèche ne "digère" pas les décisions de l'interco !

Le conseil communautaire qui se réunira fin janvier risque d'être houleux ; comme disent les jeunes **"ça pique"**...car si le "non" l'emporte à la proposition de l'approbation du PLUI, une révision s'imposera...

Au cours de l'enquête publique j'ai désavoué ce plan en dénonçant les incohérences. Peu de résultats satisfaisants de la part du commissaire enquêteur Maintenant, suivant mes constatations, j'adresse un dossier à la Préfecture, qui, espérons le, devrait reconsidérer certaines situations, tant pour la collectivité que pour les particuliers.

Les textes de la loi "Elan" : article L121-8 modifié le 23.11.2018 par la loi n° 2018-1021 art.42 (v), à lire aussi : "le comblement des dents creuses" par Pierre Meire, avocat, rapport du 1.02.2019., règles non respectées à certains endroits dans toutes les communes de l'interco.

D'autre part les réponses faites aux particuliers sont sujettes à des contradictions. Divers terrains, notamment à l'intérieur des villages, inscrits en zone UC, qui seraient pourtant non acceptés à l'urbanisation peuvent donc libérer de l'espace vraiment constructible.

Autre réflexion : pourquoi le photovoltaïque ne serait il pas imposé sur le futur habitat et sur les nouvelles entreprises très énergivores ? D'autre part, en ce qui concerne la zone N inscrite sur le quartier de Breloux, j'ai insisté, en commission urbanisme récente, pour qu'elle soit requalifiée en zone UC ou UD, ce qui serait quand même plus logique.

L'édito de Mars sera le dernier pour moi, un au-revoir avec la conclusion suivante : **"rester honnête ne te feras pas gagner beaucoup d'amis mais tu garderas les meilleurs..."**

C.LEVAIN.

INTER-COMMUNALITÉ



7 bd de la Trouillette
79400 Saint-Maixent l'École
Tél. 05 49 76 29 58.
<https://cc-hautvaldesevre.fr/>
Communauté de Communes
Haut Val de Sèvre.



Suivez l'actualité
des zones d'activités
Atlansèvre et des entreprises
du territoire sur
le site www.atlansevre.fr
et [f](#) Atlansèvre - pôle
économique.

Centre aquatique : le point sur les travaux

Depuis le mois de septembre, les travaux du centre aquatique ont démarré. L'équipement est en cours de construction sur la Commune d'Azay-le-Brûlé. Ce chantier est suivi par le service aménagement de la Communauté de Communes et Johan Cottel, Directeur du centre aquatique.

PLANNING PRÉVISIONNEL DU CHANTIER

Septembre-octobre 2019 : décaissement
du terrain

Novembre-décembre 2019 : préparation du
chantier

Janvier 2020 : démarrage des travaux de
gros œuvre

Juin 2020 : départ des travaux de charpente,
réseaux et plomberie, menuiserie, ventilation
et câblage

Septembre 2020 : début de l'installation
des bassins

Octobre 2020 : début des travaux de carrelage
et faïence des bassins

Novembre 2020 : début des travaux de
peinture, sols, plafonds et construction du
toboggan et du pentagloss

Janvier 2021 : réalisation des espaces
extérieurs

Février 2021 : aménagement de l'espace bien-
être (hammam, sauna, jacuzzi et douches
hydromassantes) et aménagement des
espaces verts

Avril 2021 : installation du mobilier et mise
en service des équipements

Mai 2021 : réception de chantier et commis-
sion de sécurité

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Après le décaissement du terrain et la pré-
paration du chantier, une grue de près de
26 m a été posée par l'entreprise DELTA
CTP, mandatée pour la partie gros œuvre
et terrassements dans ce qui sera le futur
bassin. L'engin doit permettre l'acheminement
et le transport de matériaux et de
matériels dans tous les points du chantier.
Elle sera présente pendant toute la période
de travaux du gros œuvre jusqu'à cet été.

Renseignements complémentaires : www.cc-hautvaldesevre.fr,
rubrique Compétences > Piscines/
centre aquatique.



Source : Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre



Les Promeneurs du Net

Le Promeneur **écoute, informe, accompagne, conseille et prévient.**
Présent sur les réseaux
sociaux, son but n'est
jamais la surveillance,

mais bien l'**accompagnement** des jeunes et la
recherche de réponses à leurs interrogations. De
la simple information à donner, au projet complet
à soutenir, de la prise en charge de difficultés,
à la détection d'une situation préoccupante, le
Promeneur est un **professionnel** présent sur
un territoire digital très vaste et peu encadré. Il
communique et **interagit** via les blogs, les tchats,
les forums. Les Promeneurs du Net s'adressent
aux jeunes de 11 à 25 ans.

Les Promeneurs du Net du Haut Val de Sèvre :

Elisabeth Bouhier, animatrice au foyer ados
intercommunal de La Crèche.

Yohan Pouponnot, responsable du secteur ados
à la Communauté de Communes.

+ d'infos : www.cc-hautvaldesevre.fr,
rubrique compétences > enfance-jeunesse >
activités ados.

VACANCES D'HIVER

Accueils de loisirs

L'accueil de loisirs sera ouvert du 24 février au 6 mars.

Les inscriptions débutent le 1^{er} février.

Thème : "Jeux d'antan VERSUS jeux modernes"

+ d'infos : www.cc-hautvaldesevre.fr,
rubrique compétences > enfance-jeunesse >
accueils de loisirs

Foyer ados Le Rapido

Le foyer sera ouvert en accès libre pendant les
vacances, du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30

Les inscriptions débutent le 1^{er} février.

+ d'infos : www.cc-hautvaldesevre.fr,
rubrique compétences > enfance-jeunesse >
activités ados.

à noter

Développement économique



Le centre de formation AFTRAL est opérationnel

ZONE DE BAUSSAIS

Le **centre de formation AFTRAL** a démarré
son activité en janvier. Cette société est le
1^{er} organisme de formations en transport
logistique en Europe.

DSDT À l'Ombre des marques a pris posses-
sion de ses locaux le 22 janvier. L'entrepôt
de stockage et les bureaux s'étendent sur
2 400 m².

ZONE DE CHAMPS ALBERT

Les plateformes logistiques **ApproNiort** et
Eurial sont opérationnelles.



MÉDIATHÈQUE LA RONDE DES MOTS

Animation "L'art à la manière de..."

Le thème retenu cette année pour les ateliers
proposés aux enfants pendant les vacances, sera
l'art. La formule reste la même : une séance de
lecture suivie d'un atelier créatif.

Le prochain rendez-vous, autour de l'artiste Joan
Mirò, aura lieu le mercredi 26 février à 10 h 30,
pour les enfants de 6 à 12 ans (uniquement sur
inscription).

Médiathèque intercommunale La Ronde des mots
05 49 05 36 09 - 1, rue des Écoles 79260 La Crèche

Horaires d'ouverture :

Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30

Mercredi 14 h - 18 h 30

Samedi 9 h 30 - 12 h 30

Mail : mediatheque.lacrecche@cc-hvs.fr

Site : www.cc-hautvaldesevre.fr

Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

Agenda



Sam. 1^{er} février SOIRÉE DES POMPIERS

Organisée par les sapeurs-pompiers d'Arc-en-Sèvre
Salle de l'Hélianthe à 19 h

Infos et résa :
06 22 58 60 15 ou amicale.
arcensevre@gmail.com

Dim. 2 février LOTO

Organisé par l'AAPPMA La Gaule Créchoise
Salle de l'Hélianthe à 13 h

Renseignements : <http://www.la-gaule-crechoise-79.fr/>

Ven. 7 février DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Sam. 8 février STAGE SELF-DEFENSE

Organisé par KMSD 79
Gymnase de Chantoiseau à 10 h
Tous niveaux

Contact : 07 67 43 85 07

Sam. 8 février SPECTACLE JULIEN COURBET

"Jeune et joli"
Organisé par le comité des fêtes La Crèche en folie
Salle de l'Hélianthe à partir de 19 h
Entrée : 15 €

Contact :
06 70 78 96 91 /
06 73 59 31 10

Jeu. 13 février CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville à 20 h 30

Dim. 16 février ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Organisée par l'AAPPMA La Gaule Créchoise
Salle de Champcornu à 9 h

Renseignements : <http://www.la-gaule-crechoise-79.fr/>

Dim. 16 février FINALE RÉGIONALE DE ROLLER DE VITESSE

Organisée par le Roller Créchois
Gymnase de Chantoiseau de 9 h 30 à 17 h

Renseignements : roller.crechois79@gmail.com

Lun. 17 février CINÉ-RENCONTRE

"Après-demain"
Organisé par la Communauté de Communes
Dans le cadre du PCAET
Espace Agapit de S'-Maixent-l'École - à 19 h 30
Gratuit
Inscription obligatoire

Renseignements : www.cc-hautvaldesevre.fr, rubrique PCAET

Du 24 au 28 février APRÈM'SPORT

Gymnase de Chantoiseau
Inscriptions avant le 17/02

Renseignements et dossiers à télécharger : www.ville-lacrecche.fr

Du 24 au 28 février Du 2 au 6 mars APRÈM'CRÉATIFS

Salle de quartier de Boisragon
Inscriptions avant le 17/02

Sam. 7 mars CARNAVAL

Organisé par la Crèche en folie
Salle de l'Hélianthe - à 14 h
Ateliers, défilé et film "DiLily à Paris"
Entrée gratuite

Sam. 7 mars NUIT DU CINÉMA

Cinéma HG Clouzot
Sur réservation
À partir de 18 h

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Sam. 14 mars TRIO MÉLISSE

"Sur les pas du Boléro de Ravel"
Organisé par la Municipalité
Saison culturelle
Salle HG Clouzot à 17 h 30

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Sam. 21 mars SOIRÉE DANSANTE "POULE AU POT"

Organisée par le P'tit bal Créchois
Salle de l'Hélianthe à 18 h 30
Réservations avant le 7 mars
Contacts : 06 63 99 56 64
ou 06 30 72 12 15

Saison Culturelle



Sam. 14 mars 2020 TRIO MÉLISSE

Salle HG Clouzot - à 17 h 30
Résa : Mairie ou www.ticketmaster.fr



Salon de thé

Boissons Chaudes
Gourmandises
Sur Place
À Emporter
Vente de Thé
En Vrac

Nouvelle entreprise

Le salon **Pause et thé** vient d'ouvrir à La Crèche. **Mélodine Ballanger**, originaire de la Commune, accueille ses clients avec du thé, du café, du chocolat chaud et des pâtisseries locales. Afin de mener à bien son projet, la jeune entrepreneuse a créé une campagne de financement participatif.

61 avenue de Paris

Pour plus de renseignements :
Facebook Pause et Thé



NUIT DU CINÉMA

VOTEZ pour choisir votre **trilogie préférée** parmi les 4 suivantes **avant le 16/02** :

- **DC Comics** : Suicide squad, Joker, La fantastique histoire de Harley Queen
- **Clint Eastwood** : Gran Torino, Million dollar baby, La Mule
- **Espace** : Gravity, Interstellar, First man
- **Batman** : Batman begins, Dark knight, The dark knight rises

Pour voter : Facebook Ville de La Crèche (événement Nuit du cinéma) ou par mail à cinema@ville-lacrecche.fr, ou en version papier au cinéma.

La trilogie qui remportera le plus de votes sera diffusée samedi 7 mars.

Tarif unique : 12 € les 3 séances. **Réservation obligatoire.** Collation offerte.

Renseignements complémentaires :

www.ville-lacrecche.fr, rubrique Bouger et se divertir > Cinéma



LE CARNET

NAISSANCES

27 déc. : Marin PRUDHOMME

1^{er} janv. : Armand KEITA

2 janv. : Juliana FERNANDES VELOSO

10 janv. : Cattleya PRIVÉ PHÉLIPPEAU

15 janv. : Malo GUYOCHET

DÉCÈS

30 déc. : Régine MANDIN 86 ans

7 janv. : Odette TESSON 97 ans

13 janv. : Marie-Paule LORTHIOS 78 ans

15 janv. : Robert BLANC 94 ans

